

# Rapport d'évaluation

## **Plan d'action institutionnel concernant le suivi des recommandations du Cégep de Saint-Hyacinthe**

*Mars 2013*

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

Québec, le 6 mai 2013

Monsieur Roger Sylvestre  
Directeur général  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
3000, avenue Boullé Saint-Hyacinthe  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9

**Objet : Plan d'action institutionnel du Cégep de Saint-Hyacinthe  
concernant le suivi des recommandations émises par la  
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a analysé et a accepté, lors de sa réunion du 26 mars 2013, le plan d'action adopté par le conseil d'administration du Cégep de Saint-Hyacinthe le 22 janvier 2013 visant le suivi des recommandations émises par la Commission et qui sont toujours en vigueur.

Ce plan d'action a été produit sur la base du projet visant le traitement intégré des suivis proposé par la Commission au Collège lors d'une rencontre tenue le 14 décembre 2012. Le plan d'action du Collège prévoit notamment le suivi de cinq recommandations regroupées en deux blocs.

**Premier bloc de suivi**

Le premier bloc de suivi concerne trois recommandations émises par la Commission en décembre 2003<sup>1</sup> dans son rapport d'*Évaluation institutionnelle* :

- Compléter la mise en place des comités de programme et s'assurer qu'ils sont en mesure d'assumer pleinement et efficacement les responsabilités qui leur sont confiées.
- Prendre les moyens pour garantir la prise en charge complète des responsabilités pédagogiques qui lui sont confiées et pour corriger dans un délai raisonnable les situations<sup>2</sup> décrites ci-haut.

---

1. Il s'agit de la date de publication du rapport.

- Revoir les dispositions de sa *Politique de gestion des ressources humaines* qui concernent l'octroi de la priorité d'emploi et mettre en œuvre les aspects relatifs à l'évaluation des professeurs.

Pour répondre à ces recommandations, le Collège a déjà réalisé une série de mesures, telles que la tenue récurrente de l'assemblée des responsables de la coordination des départements et des programmes et la mise en place des équipes de concertation des comités de programme. La Direction des études a développé un canevas de plan de travail harmonisé pour les départements et les programmes pour assurer un meilleur suivi des actions. Le Collège a également adopté la *Politique de gestion des programmes* en 2004 ainsi que le *Programme d'évaluation du personnel* en 2006. L'établissement prévoit améliorer la mise en œuvre de sa nouvelle structure de comités de programme d'ici le mois de juin 2013. La Direction des études se penchera sur l'amélioration de sa procédure d'approbation des plans de cours d'ici décembre 2013. La Direction des ressources humaines, conjointement avec la Direction des études et le Syndicat des enseignants, sera responsable d'améliorer l'application du Programme d'évaluation du personnel enseignant d'ici le mois de juin 2014.

### **Deuxième bloc de suivi**

Le deuxième bloc de suivi regroupe deux recommandations formulées par la Commission lors de l'opération de *l'Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* en février 2012, à savoir :

- S'assurer que les instances et les personnes exercent leurs responsabilités conformément à la PIEA.

---

2. Pour les détails, voir la version intégrale du rapport (pages 7-8) :  
<http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/EvaluationInstitutionnelle/Hyacinthe.pdf>

- S'assurer que les épreuves terminales de cours permettent à chaque étudiant de démontrer l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés et que l'évaluation est équivalente lorsqu'un même cours est donné par plus d'un professeur.

Dans son plan d'action, le Collège prévoit plusieurs travaux visant à assurer l'exercice des responsabilités confiées aux divers intervenants par la PIEA. Notamment, l'établissement définira les valeurs de la PIEA, affirmera les responsabilités des instances et des personnes, uniformisera les outils de référence et les mécanismes de contrôle, systématisera le processus d'évaluation de la PIEA et recueillera des données sur son application. Pour ce qui est de la recommandation visant les épreuves terminales, le Collège prévoit l'harmonisation de ces dernières avec les plans-cadres, les plans de cours et la PIEA. Concernant les suggestions et les invitations que la Commission avait faites au Cégep de Saint-Hyacinthe, elle prend note des mesures que l'établissement prévoit entreprendre, notamment au regard de l'épreuve synthèse de programme, de la révision de notes et des règles particulières relatives à la présence aux cours, au retard dans la remise des travaux, au plagiat et à la correction du français. L'ensemble de ces travaux sera réalisé d'ici la fin du mois de décembre 2014.

Dans son plan d'action, le Cégep de Saint-Hyacinthe s'est engagé à acheminer à la Commission un rapport de suivi sur les actions entreprises pour l'ensemble des cinq recommandations ci-haut mentionnées d'ici le mois de juin 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Pierre Leblanc, directeur des études